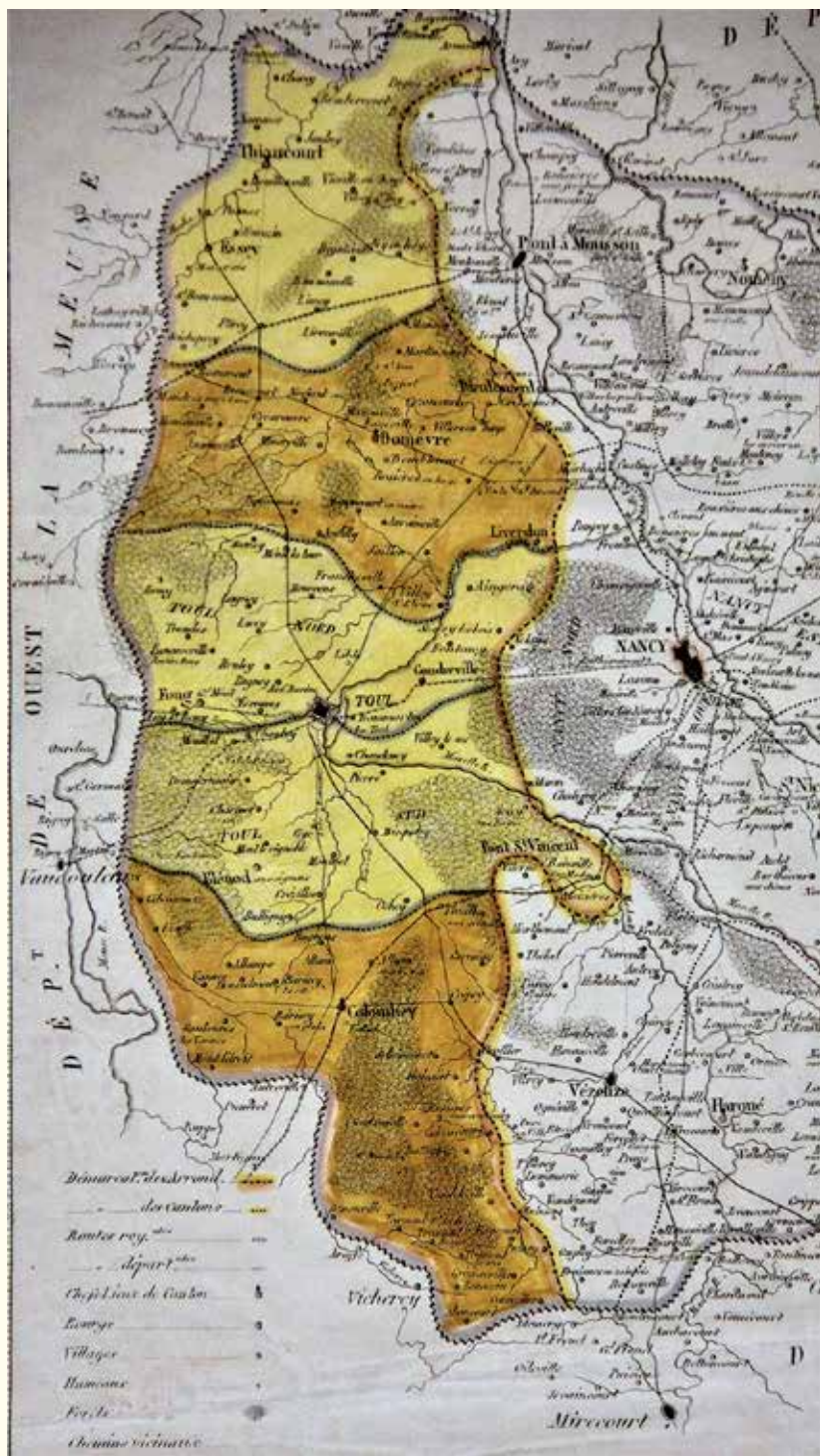


Les écoles primaires dans l'arrondissement de Toul, sous le Second Empire (1852-1870)



L'arrondissement de Toul, d'après une carte établie en 1822. (Musée d'Art et d'Histoire M. Hachet, de Toul.)

Les lois scolaires ¹ du début de la III^e République ont fondé l'école publique contemporaine. Elles ont joué, jusqu'à nos jours, un rôle important dans l'évolution de la société française. La question, ici, est de savoir quelle était la situation dans l'arrondissement de Toul ² peu avant ces lois, sous le Second Empire, en un temps de dynamisme économique pour la France. Comment se présentaient alors globalement les écoles primaires dans cet arrondissement d'une centaine de communes ? Les archives publiques ³ nous fournissent d'abondants renseignements sur ce sujet ⁴.

DES ÉCOLES PARTOUT ET EN VOIE DE RÉNOVATION

En 1821, il y avait encore sept communes sans école dans l'arrondissement de Toul, ce qui représentait le plus faible pourcentage du département de la Meurthe.

En 1852, toutes les communes de l'arrondissement ont une ou plusieurs maisons d'école. Nous avons calculé un

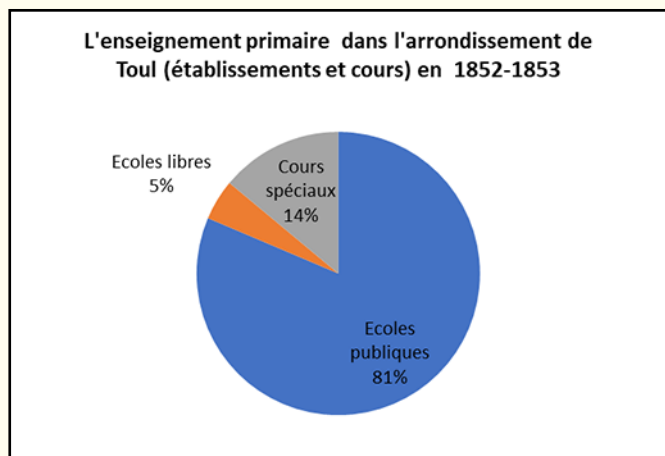
1. Lois Jules Ferry (juin 1881 et mars 1882) instituant un enseignement primaire public, laïc et obligatoire, pour tous les enfants de plus de sept ans. Elles furent complétées ultérieurement par d'autres lois.

2. Nous avons déjà abordé la question dans deux conférences. Déjà le dix décembre 2016 au lycée agricole de Toul pour l'association Phil'Arts : *L'école primaire en Lorraine et à Toul au milieu du XIX^e siècle*. Puis, le 13 novembre 2018 à l'abbaye des Prémontrés de Pont-à-Mousson pour l'Université de la Culture permanente de Nancy : *Les écoles primaires de Lorraine au XIX^e siècle, trente ans avant les lois de Jules Ferry*.

3. ADMM. Tous les calculs et graphiques ont été faits par nous. La série 1T a constitué la base de notre recherche.

4. Pour un regard d'ensemble sur l'évolution contemporaine de l'enseignement en France : Y. VERNEUIL, J.-N. LUC, J.-F. CONDETTE, *Histoire de l'enseignement en France, XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, 2020.

total de deux-cent-quatorze écoles regroupant deux-cent-quarante classes. Il y a cent-soixante-quinze écoles publiques, neuf écoles libres ⁵, trente cours d'adultes nombre auquel il faut aussi ajouter six salles d'asile. En 1865 il y a, dans l'arrondissement, une école pour trois-cent-cinquante-six habitants. L'arrondissement de Toul ne fait pas exception à la situation qui prévaut alors dans toute la Lorraine ⁶. C'est le temps de l'apogée des campagnes.

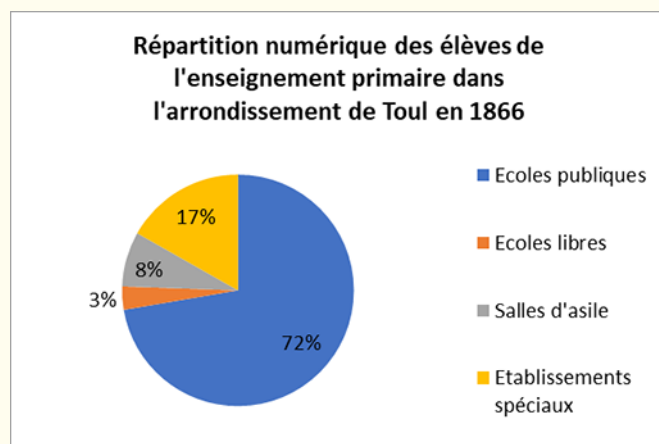


La ville de Toul ⁷, chef-lieu d'arrondissement, compte alors dix écoles. Elle continue la longue tradition scolaire animée par l'Église pendant des siècles. Jusqu'à la fin de la Restauration, les écoles publiques pour les garçons et les filles étaient encore toutes restées entre les mains de cette dernière. Ce n'est qu'alors qu'avait été lancée la première école publique non congréganiste de garçons et la première école communale de filles. Le préceptorat n'avait pas pour autant disparu à Toul. Avec le Second Empire, toutes les communes lorraines achèvent pratiquement de se doter d'une école primaire. Ce mouvement prolonge et achève le formidable effort de scolarisation commencé au XVIII^e siècle. Des congrégations religieuses enseignantes s'étaient particulièrement intéressées alors à l'instruction des filles dans les campagnes. Dans le Toulinois ⁸, l'action des sœurs Vatelotes avait été considérable. À la veille de la Révolution, la Lorraine était une des régions où les gens savaient le mieux lire et écrire ⁹. Les régimes politiques qui s'étaient succédé depuis 1789 avaient multiplié les mesures pour que chaque commune soit dotée d'une

école. Certaines lois avaient été déterminantes. En 1825 par exemple, le ministre Frayssinous avait demandé aux municipalités de créer des « cours industriels » ou « cours des ouvriers ».

Avec la loi Guizot (1833) chaque commune de plus de cinq-cents habitants était obligée de financer une école de garçons, loi étendue en 1836 aux filles, sans obligation communale. La loi Falloux, de mars 1850 redonnait toute son influence à l'Église et imposait une école de filles dans toutes les communes de plus de huit-cents habitants. Toutes les communes concernées, dans l'arrondissement de Toul, s'empressèrent alors de se doter d'écoles de filles si elles n'en avaient pas déjà. Les pouvoirs publics n'imposaient cependant pas l'école obligatoire et faisaient coexister un enseignement public et libre. Il ne faut pas oublier non plus que depuis le Concordat les écoles publiques pouvaient être autant tenues par le clergé que par des laïcs. Il en était de même pour l'enseignement libre. À la fin du règne de Napoléon III, Victor Duruy chercha même à développer la gratuité pour faire venir le plus grand nombre à l'école. Il institua les écoles de filles dans toute commune de plus de cinq-cents habitants.

Au début du Second Empire, les bâtiments d'école étaient encore globalement bien modestes. La plupart du temps, l'école était installée dans de vieilles maisons avec granges et écuries. On déplorait particulièrement le manque de lieux d'aisance qui conduisaient les enfants à aller se soulager dehors, dans l'écurie, la cour ou le jardin ¹⁰. Il n'est pas rare que la



5. Trois de garçons, laïques, cent-quatre-vingt-un élèves, deux à Toul une à Ecrouves, ; cinq de filles dont deux à Toul, deux-cents élèves dont trente-deux pensionnaires.

6. J.-P. AUBÉ, Ecoles, élèves et maîtres de l'enseignement primaire, en Lorraine, sous le Second Empire, *Le Pays lorrain*, vol. 98, mars 2017, p. 17-24.

7. À ce sujet : J.-P. AUBÉ, *Toul la bourgeoise, 1789-1848. Les effets*

de la Révolution et de l'Empire sur une ville de Lorraine, Metz, 2017.

8. J. BOMBARDIER *Pour l'éducation des filles à la campagne. Histoire des sœurs de la Doctrine Chrétienne de Nancy*, T1 : XVII^e-XVIII^e siècle. TII : 1789-1914. Nancy, 1988-1989.

9. À ce propos : MAGGIOLLO (M), *Pouillé scolaire ou inventaires des écoles dans les paroisses et annexes du diocèse de Toul avant 1789, de 1789 à 1833*, Nancy, 1880.

salle d'école se trouve près de l'écurie, de la cuisine ou de la chambre de l'instituteur. Dans ces pièces, des rangées de bancs autour d'un poêle. Beaucoup de ces écoles s'adressaient à des enfants habitués à une vie rude et simple. À partir de la Seconde République, une grande vague de rénovation ou de reconstruction des écoles avait pourtant commencé à toucher la région. Les soucis hygiénistes poussaient à des constructions neuves. Les écoles primaires publiques étant du ressort des communes, ces dernières n'hésitaient pas à faire des travaux pour avoir « des écoles saines qui puissent prévenir les épidémies ». Les salles d'école étaient désormais placées dans la maison commune, souvent voisines de la salle du conseil ou de la remise des pompiers. Cette fièvre bâtisseuse touchait d'ailleurs aussi les églises à la même époque. La prospérité du Second Empire encouragea ce mouvement, surtout dans les années 1860. Les premières mairies-écoles neuves apparurent, préfigurant un mouvement qui sera général sous la Troisième République.

Certaines communes souhaitaient parfois que l'école bénéficie d'un jardin utile tant à l'instituteur qu'aux écoliers. À la veille de la guerre de 1870, les rapports d'inspection sont formels : globalement la situation matérielle des deux-tiers des écoles est alors jugée bonne ou assez bonne. Elle est considérée mauvaise pour moins d'une école sur dix. Les écoles primaires commençaient aussi à se doter d'autres types de classes. Il s'agit des classes maternelles et des classes complémentaires. La première catégorie était celle des classes d'asile¹¹. Elles accueillait les enfants de deux à six ans, parfois mais pas toujours, dans les mêmes locaux que les classes primaires. Il y avait, en 1852¹², une classe d'asile, à Toul-ville. Il y en avait neuf autres dans l'arrondissement à la fin du Second Empire.

Ces classes où travaillaient dix directrices, une adjointe et huit femmes de service s'occupaient alors de mille-vingt-deux enfants. La même croissance toucha les classes que pouvaient fréquenter les jeunes à la fin de l'école élémentaire, jusque dix-huit ans et parfois davantage. Les cours spéciaux post primaires qui s'adressaient « aux garçons et aux hommes » étaient aussi appelés les classes d'adultes. Les premiers de l'arrondissement furent créés à Toul-ville à la fin de la Restauration. Il y avait déjà un cours d'arts-métiers-

10. En 1862, par exemple, pour tout l'arrondissement, 25% des écoles de garçons sont encore sans lieux d'aisances.

11. Initiées en France par le pasteur Oberlin en 1770, elles furent relancées début XIX^e siècle sur le modèle anglais.

12. Dirigée, en 1852, par une sœur de la Doctrine Chrétienne. En 1866, elle est administrée par une sœur de Saint-Charles avec un



La mairie-école de Lagney construite en 1877. Filles et garçons sont séparés. La classe maternelle, appelée alors asile, est rattachée à la classe de filles. (Cliché J.-P. AUBÉ)

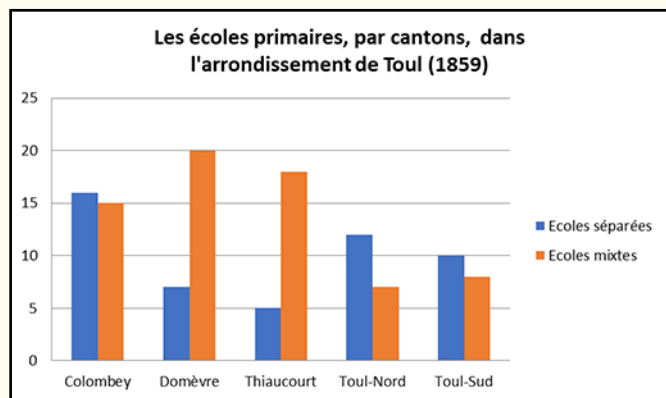
commerce pour les élèves de plus de dix ans sachant lire et écrire. Puis il y eut un « cours des ouvriers ». Celui-ci recevait gratuitement, tous les jours, de sept à huit heures du soir, une centaine d'élèves pour leur dispenser un enseignement de géométrie et d'arithmétique. Nancy en avait aussi ouvert en 1827. En 1852, il y a dans l'arrondissement trente cours d'adultes¹³ regroupant au total cinq-cents élèves. Beaucoup moins nombreux étaient les ouvroirs qui s'adressaient aux jeunes filles. En 1852, il y en avait quelques-uns à Toul-ville, rattachés aux écoles publiques tenues par les religieuses ainsi qu'aux écoles privées. On n'en trouvait qu'un seul autre dans le reste de l'arrondissement, à Thuilley-aux-Groseilles, regroupant « quarante ouvrières ». En 1866, à Toul-ville, les cours d'adultes accueillait cent-soixante élèves.

Une dernière remarque doit être faite. Il existait partout des pensionnats primaires qui étaient autant libres que publics. En 1852, il y en avait un de garçons et deux de filles dans l'arrondissement, tous à Toul-ville. Sous le Second Empire toutes les communes de l'arrondissement de Toul étaient donc dotées d'une école primaire. En 1866, nous avons calculé pour tout l'arrondissement onze-mille-six-cent-quarante-et-un

comité de patronage de douze dames et deux femmes de service. On y trouve cent-douze garçons et cent-vingt-deux filles. À Toul, il y a aussi une autre salle d'asile, libre c'est-à-dire privée.

13. Seize élèves en moyenne. S'adressent à des jeunes de quinze à vingt-cinq ans. Créés par des initiatives privées, on les appelait aussi parfois « cours d'apprentis ou du dimanche ».

élèves dont 9.3% dans des écoles libres ¹⁴. À Toul-ville, seuls cinq garçons de plus de treize ans et trois filles n'ont pas fréquenté une école cette année-là.



MAÎTRES ET MAÎTRESSES D'ÉCOLE

Deux grands types d'enseignants animaient les écoles primaires : les laïques et les congréganistes. Qu'ils exercent dans les écoles communales ou les écoles libres, leur charge était lourde. En acceptant d'être maître d'école, l'instituteur acceptait aussi la plupart du temps d'être sacristain, chantre d'église, sonneur, secrétaire de mairie et chargé de l'entretien de l'horloge municipale. Ainsi, sous le Second Empire, dans l'arrondissement de Toul plus de neuf instituteurs sur dix « avaient la sonnerie et conduite de l'horloge » et étaient « chargés de chant » ¹⁵. Globalement l'instituteur était mal payé. Il gagnait alors annuellement six-cents francs, l'équivalent de quatre-cents jours de travail d'un ouvrier agricole ; les mieux payés gagnaient deux-cents francs de plus « avec les affouages ». Les instituteurs, sous le Second Empire, ne gagnaient donc en moyenne à peine moitié plus qu'un bon ouvrier agricole. Leurs tâches supplémentaires s'ajoutaient bien sûr aux huit heures de travail quotidien, onze mois sur douze, le mois restant étant pour moitié réservé à la fenaison et à la moisson. Ce qui explique, comme pour les élèves, un absentéisme notable dès les beaux jours revenus.

Contractuels des communes, les maîtres d'école devaient donner satisfaction à tous : le conseil municipal, le curé, les parents d'élèves. Ces pressions permanentes induisaient un renouvellement fréquent des enseignants dans les villages. On avait vite fait de dire « que l'enseignant est jugé incapable ». Certains inspecteurs étaient conscients « de l'autorité despotique

et tracassière subie par les instituteurs ». Il est clair qu'une telle situation conduisait souvent les instituteurs dans l'opposition politique. L'engagement républicain était une façon de s'affirmer. Les maîtres n'hésitaient pas à dire que « l'école doit protéger les enfants de l'égoïsme mercantile ».

Les enseignants de l'enseignement primaire étaient, dans l'arrondissement de Toul, pour 85% des hommes mariés. Plus de la moitié d'entre eux n'avait pas de formation. Seuls 5% avaient le brevet supérieur de l'école normale au bout d'une formation de trois ans. Les examens de sortie étaient difficiles ¹⁶. Il n'était pas rare que le taux d'échec atteigne 40 à 80 %. Mais outre les capacités professionnelles, on considérait aussi avec beaucoup d'attention l'honorabilité de la conduite, incluant tout autant la vie privée que le zèle religieux et la non-fréquentation des cabarets et des bals. Cependant, plus les instituteurs étaient âgés et usés, plus ils étaient collectivement mal vus par les autorités publiques d'alors. On déplorait « leur manque de zèle », on les jugeait « enclins à l'insuffisance ». Sous le Second Empire, les instituteurs ne restaient pas longtemps en poste dans certaines communes et ces dernières avaient bien du mal à pourvoir les postes vacants. Leurs conditions de logement étaient parfois épouvantables ¹⁷, ce qui n'arrangeait rien. Les institutrices laïques, quant à elles, étaient très rares dans les écoles communales. En 1859, elles ne représentaient que 12% du total des institutrices de l'arrondissement. L'énorme majorité d'entre elles n'était pas brevetée. Toutes étaient célibataires. Comme si la pression sociale leur demandait d'avoir une vie semblable à celle des religieuses. L'enseignement des filles était, en effet, presque totalement confié à des institutrices congréganistes. Mais pourquoi donc à des religieuses ? On les appréciait à l'époque pour leur dévouement, leur obéissance, le fait qu'elles ne coûtaient pas cher aux communes et « qu'elles étaient les mieux placées pour donner aux filles l'éducation propre à leur sexe ». La « chère sœur d'école » était une figure familière dans les villages. On louait l'abnégation qui la mettait en permanence au service de tous. On leur reconnaissait une autorité « renforcée par le port du costume religieux ». On appréciait leur zèle tranquille qui s'appuyait « sur l'obéissance à leur ordre », ainsi que « sur l'entraînement à une vie de privation, de sacrifices et de méditation ». On reconnaissait que leurs classes étaient mieux tenues que les autres. Les religieuses se contentaient « d'un très modique traitement qui correspondait bien à leur vœu de

14. Nous avons calculé soixante élèves en moyenne par école publique et vingt-sept par école libre dans l'arrondissement.

15. 92% étaient indemnisés pour l'horloge mais 27% seulement pour le chant à hauteur de dix francs par an.

16. En 1854, il y avait soixante-six élèves pour les trois années à

l'école normale primaire de Nancy. Les congréganistes avaient leurs propres écoles normales.

17. À Mamey, par exemple, la famille de l'instituteur, en tout huit personnes, vivait dans une pièce unique.

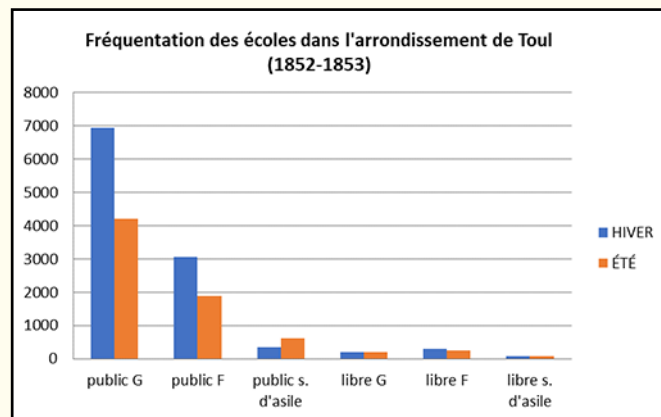
pauvreté (sic) et produisait cependant des profits à leurs maisons-mères (sic) ». Elles gagnaient en moyenne les quatre-dixièmes, tout au plus les deux-tiers d'un salaire d'instituteur et moins qu'un ouvrier agricole.

Dans l'arrondissement de Toul, pour les filles, une congrégation dominait largement : celle des sœurs de la Doctrine chrétienne, appelées jadis Vatelotes. Leur réputation était bien établie dans le Toulinois où leur congrégation avait été fondée avant la Révolution. Sous le Second Empire elles représentaient 80% des institutrices publiques de l'arrondissement de Toul. C'était les mieux payées. A Toul-ville elles recevaient une gratification annuelle de cinq-cents francs. Trois autres congrégations enseignantes de religieuses étaient représentées dans les écoles de filles de l'arrondissement : les sœurs de Saint-Charles, celles de la Providence de Portieux et celles de Saint Jean de Bassel. On disait de ces dernières qu'elles étaient des « personnes au dévouement illimité et se contentant des traitements les plus faibles »¹⁸. Une seule congrégation enseignante masculine est présente dans l'arrondissement de Toul sous le Second Empire : les frères de la Doctrine Chrétienne appelés aussi frères de Vézelize¹⁹. On ne sait pas à quel moment ils étaient venus travailler à Toul. A la fin de l'Empire le frère Théodore Voisin dirigeait l'école congréganiste de garçons de Toul-ville²⁰.

LES ÉLÈVES ET LES QUESTIONS POSÉES PAR LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE

La première des questions soulevée alors par l'école est celle de la mixité. En 1852, il y avait 42% de classes mixtes dans les écoles primaires publiques de l'arrondissement de Toul²¹. La mixité était en effet la situation la plus répandue encore dans les villages. Dans les écoles de Toul-ville la séparation des sexes était de règle sauf dans les classes d'asile. La mixité ne choquait pas dans les villages. La charge financière que pouvait représenter l'entretien et le fonctionnement de deux écoles séparées ne pouvait d'ailleurs guère être envisagée. On acceptait aussi facilement que des écoles recevant des enfants des deux sexes soient dirigées par des institutrices. De plus en plus de gens souhaitaient toutefois que ce soit comme dans les églises : les filles d'un côté, les garçons de l'autre. En 1857 trois écoles

de l'arrondissement avaient même décidé de séparer garçons et filles de leur classe unique par une cloison. Peu à peu l'idée selon laquelle l'éducation séparée des deux sexes était supérieure à une situation de mixité faisait son chemin. A une époque qui voyait triompher la bourgeoisie, la séparation des sexes était parée de toutes les vertus. Les inspecteurs aimaient à rappeler que « la réunion des deux sexes » était « source de sérieux inconvénients ». Il ne faut donc pas s'étonner si le nombre d'écoles mixtes s'éroda lentement durant tout le Second Empire au profit d'écoles pour chaque sexe. Parti des villes, le mouvement toucha peu à peu les campagnes.



La séparation des sexes à l'école était à l'époque considérée comme un progrès. Qu'on privilégie les mathématiques et l'enseignement technique pour les garçons et qu'on apprenne aux filles la lecture de préférence avec la Bible était tout à fait conforme à la mentalité de l'époque. Autre question importante : la fréquentation de l'école et l'assiduité des élèves. Tous les rapports administratifs de cette époque sont formels : la quasi-totalité des enfants concernés va à l'école. Malgré les observations officielles, il faut convenir qu'un nombre important est absent dès que la belle saison est revenue. Cela dure généralement d'avril à novembre. L'année scolaire est alors de onze mois et les travaux des champs nécessitent le plus de bras possible. En 1850 la fréquentation des écoles chutait en moyenne en été de 47% dans l'arrondissement de Toul. Les autorités académiques attribuaient cet absentéisme « à l'indifférence des parents ou à l'amour d'une vie de

18. D'après les rapports académiques, elles étaient les moins exigeantes en traitement. Il y en avait dix dans l'arrondissement de Toul sous le Second Empire.

19. Fondés par Dom Joseph Fréhard, un ancien moine bénédictin de Moyenmoutier (Vosges). Les frères de la Doctrine Chrétienne, de Vézelize avaient été autorisés en 1822. Leurs services étaient moins coûteux pour les communes que ceux de la plupart des autres congrégations.

20. C'est une des deux écoles publiques de garçons du chef-lieu d'arrondissement. On y trouve, en 1866, cent-vingt-deux élèves payants et soixante adultes. En 1868, il y a quatre-vingt-quatorze élèves. L'autre école publique de garçons, laïque, avait, en 1865, dix élèves payants, deux-cent-soixante-quatre gratuits et cent dans la classe adulte.

21. Selon nos calculs, 42% d'écoles mixtes, 30% d'écoles de garçons, 28% d'écoles de filles.

vagabondage et d'indépendance » (sic). Il n'y avait pas que le travail des champs et les besoins de l'élevage qui favorisaient l'absentéisme. Les inspecteurs signalaient aussi le rôle joué par la misère dans certaines familles. Dans l'arrondissement de Toul l'absentéisme était plus fort pour les garçons que pour les filles. C'est justement pour empêcher l'absentéisme que les communes payaient pour les plus pauvres de leurs enfants. L'école primaire n'était en effet pas gratuite. Sous le Second Empire, il en coûtait annuellement, dans l'arrondissement de Toul, un écolage ou rétribution scolaire de cinq à six francs par élève, soit l'équivalent de quatre journées de travail d'un bon ouvrier²². Les parents pouvaient aussi payer avec du grain ou tout produit accepté par l'instituteur ou le maire. L'absentéisme n'était cependant pas toujours imputable au coût de l'école. Le nombre des enfants admis gratuitement à l'école était de 22% en 1852 dans l'arrondissement de Toul. A Toul-ville les deux écoles publiques de filles tenues par les religieuses étaient gratuites. Dans l'école publique communale et laïque de garçons il n'y avait que dix élèves « payants » et deux-cent-soixante-quatre « gratuits ». C'est dans les écoles libres tant laïques que religieuses que la gratuité n'existait pas. Les débats ne manquaient pas sur ce sujet. Qui devait bénéficier de la gratuité ? Cette dernière devait-elle être liée aux résultats et à la conduite ? En fait la gratuité était alors un bon argument pour attirer les élèves dans les écoles où il y avait des enseignants congréganistes.

DES ENJEUX IDÉOLOGIQUES IMPORTANTS

Le Concordat de 1801 avait noué des liens privilégiés entre l'Église et l'État. Les écoles publiques tenues par des congrégations religieuses catholiques connaissaient alors une prospérité indéniable. L'école laïque existait aussi mais placée sous la tutelle du maire et du curé. La population était habituée à la cohabitation des deux types d'écoles communales. Sous le Second Empire les congrégations de religieuses enseignantes instruisaient près de huit filles sur dix dans tout l'arrondissement. Mais les familles préféraient des instituteurs laïques pour les garçons. Le contrôle de la jeunesse constituait un enjeu d'importance entre les défenseurs de la religion et ceux qui souhaitaient que l'État ait le contrôle complet de l'enseignement. Toutefois à cette époque, la laïcité n'était guère revendiquée par les parents. C'était avant tout une

question idéologique qui agitait certains notables. Les instituteurs la revendiquèrent peu à peu car ils ne supportaient pas la présence constante des curés²³.

Les curés avaient, dans les écoles, une place d'autant plus importante que l'instruction religieuse y était obligatoire. Ils avaient un moyen de pression incontournable : retarder la première communion de quelques mois ou quelques années. Or « cela », peut-on lire souvent « est considéré comme une honte dans les villages ». C'est d'ailleurs une des raisons qui permettait à la fréquentation des écoles d'être importante jusqu'à la Pentecôte. Les tensions entre Église et pouvoirs civils touchent avant tout l'instruction des garçons, pas celle des filles. Malgré l'écrasante majorité des écoles catholiques, il y avait dans l'arrondissement de Toul un autre établissement propre à une autre religion concordataire. Depuis 1864 existait une école israélite tenue par une jeune demoiselle. Mais comme les israélites fréquentaient massivement les écoles publiques, cette école située contre la synagogue servait surtout pour l'instruction religieuse ou comme « étude du soir ».

Un autre enjeu était de préparer les enfants à s'insérer dans la société, surtout de les préparer au monde du travail. Au milieu du XIX^e siècle, on n'hésitait pas à exploiter leur force de travail pour un salaire symbolique. Cette exploitation se faisait jusqu'aux portes des écoles. On imposait souvent aux écoles primaires d'avoir un atelier de dentellerie ou broderie²⁴. Au départ, ces ateliers étaient théoriquement des annexes mais très vite leur activité réduisait la place de l'enseignement général obligatoire. L'école n'était plus qu'un prétexte. Comment interpréter le fait qu'en 1865, dans l'arrondissement de Toul, « 85% des filles étaient exercées aux travaux d'aiguilles » dans les écoles primaires ? Était-ce une préparation à leur future condition de ménagère ou bien était-ce parfois, déjà, un véritable travail bénéficiant à des commanditaires non scolaires ?

L'enjeu sous le Second Empire était avant tout d'apprendre aux enfants à « lire, écrire, compter ». La priorité absolue était donnée à la lecture. Il y avait aussi « plus de géographie que d'histoire ». Certains cours étaient plus pratiques : arpentage, dessin linéaire, horticulture. Les inspecteurs constataient, dans les années 1860, que c'était, dans l'arrondissement, globalement « passable » pour ce qui est de la lecture, de l'écriture,

22. Dans la Meurthe, en 1867, selon nos calculs, les familles contribuaient directement pour 43% au paiement de l'instituteur. La part de la commune était de 21%. Le reste provenait des impôts ainsi que des legs et dons.

23. La tutelle des curés sur les maîtres d'école fut transférée aux préfets en 1854. Mais cela ne changea pas grand-chose dans bien

des communes.

24. C'était très répandu alors dans la région de Mirecourt-Vittel (Vosges) Les instituteurs étaient obligés de consacrer au moins douze heures par semaine à la surveillance des ateliers de dentellerie et broderie annexés aux écoles.

de l'orthographe et de la grammaire. Mais il y avait des problèmes pour le calcul. Le niveau était globalement insignifiant, dans l'arrondissement, pour l'histoire, la géographie, le dessin, le chant et l'arpentage. Un autre enjeu de l'école d'alors était « d'éduquer et de donner une culture commune, de sensibiliser à l'hygiène pour prévenir les épidémies, de moraliser la conduite et les propos ». Un inspecteur de la Meurthe évoquant « les mœurs grossières des enfants des campagnes » (sic), conseillait aux instituteurs de se consacrer « à développer l'intelligence des élèves plutôt qu'à étendre leurs connaissances ». Les consignes officielles soulignaient souvent le rôle crucial que l'école jouait pour les filles. Appelées à être de futures épouses et mères, elles devaient tout particulièrement être formées « au soin, à l'ordre, à la morale et à la discipline ». On retrouve là la place stratégique de l'instruction des filles. Autorités civiles et religieuses en étaient bien conscientes. Tout cela était bien en théorie. Mais souvent les moyens de la mise en œuvre manquaient. Le débat abordait parfois la question de la discipline et des punitions. Mais cela était difficile à régler dans des écoles où il n'y avait ni emploi du temps, ni registre d'inscriptions et feuille d'appel, ni de tableau d'honneur, ni d'évaluation véritable.

Sur la question des pédagogies à mettre en œuvre, les débats étaient âpres aussi. Ne nous attardons pas sur les classes d'asile, ces classes préélémentaires. On les considérait largement comme des garderies où les enfants étaient le plus souvent maintenus assis. Les enseignements d'éveil y étaient rares. Dans les écoles primaires, les textes rappelaient sans cesse « qu'il fallait approprier l'enseignement aux besoins des enfants des campagnes ». C'est pour cela d'ailleurs qu'on enseignait aussi l'arpentage et qu'on donnait des notions d'horticulture. Il fallait aussi insister sur l'apprentissage du système métrique « car l'usage des anciennes mesures était encore trop commun » au milieu du XIX^e siècle. Les débats étaient vifs aussi entre les tenants de l'enseignement simultané²⁵, autrement dit du cours magistral, et ceux de l'enseignement mutuel²⁶ où les élèves les plus avancés aidaient les autres à progresser²⁷. Là encore la question des moyens matériels était importante. S'il existait alors presque partout un tableau, dans les écoles de l'arrondissement de Toul, les élèves ne disposaient pas d'ardoises sauf dans quatre communes. L'enseignement mutuel donnait

des résultats catastrophiques là où il était proposé. « Les cahiers étaient pleins de fautes ». Toul-ville l'avait essayé sous la Monarchie de Juillet pour son école de garçons laïque communale²⁸. Mais le nombre des élèves avait vite décliné, « soit qu'il faille en attribuer la cause à la méthode elle-même, soit à l'incurie des instituteurs ». Faut-il pour autant parler d'échec ? Le manque de personnel et de moyens est certain. L'école mutuelle est alors décrite comme « sale et bruyante ; un seul instituteur est responsable de cent-quarante élèves. » C'est pourquoi toutes les autres écoles « suivaient un enseignement simultané ». Ce dernier avait d'ailleurs la faveur des inspecteurs, Les méthodes utilisées différaient sensiblement selon que l'on enseignait à des garçons ou à des filles. La méthode simultanée s'adressait bien plus aux filles qu'aux garçons. Pour les garçons la situation était différente. L'instituteur alternait ses cours « simultanés » avec des séquences d'enseignement mutuel : on parlait alors d'enseignement mixte. Le plus gros problème était que les classes étaient surchargées, même si parfois il y avait « un adjoint » pour seconder le maître. Nous avons calculé une moyenne générale toutes écoles confondues de soixante-et-un enfant par instituteur en 1861, dans tout l'arrondissement de Toul. Cela ne pouvait que favoriser l'enseignement simultané.

La situation de l'école dans l'arrondissement de Toul, dans les années 1850 et 1860, montre plusieurs choses. La première est qu'il existait déjà, comme dans toute la Lorraine, un réseau complet d'écoles. La séparation des sexes à l'école, finalisée bientôt par la III^e République, était déjà bien avancée. Toute la problématique actuelle de l'école était déjà perceptible : formation des maîtres, mobilité des professeurs, rôle des parents, type de pédagogie, contenu des programmes, formation continue, insertion dans le monde du travail, aides aux élèves en difficulté, question des vacances, rôle de l'internat. Il restait à régler certaines questions : évincer les congréganistes de l'école publique, rendre la scolarité obligatoire et ne plus tolérer l'absentéisme. Pour cela, il fallait rendre gratuite l'école publique et donner plus de vacances afin de permettre aux enfants, surtout l'été, d'aider leurs parents au travail. Ainsi continuait une longue évolution commencée il y a des siècles.

Jean-Paul AUBÉ

25. Théorisé par Jean-Baptiste de La Salle (11651-1719), fondateur des Frères de la Doctrine chrétienne en 1684.

26. Type d'enseignement apparu au XVIII^e siècle en France et en Angleterre et qui connut un vif succès au début du XIX^e siècle travers toute l'Europe. On avait alors besoin de moins d'instituteurs que

pour l'enseignement simultané.

27. En 1861, dans toute la Meurthe, l'enseignement simultané concerne 99% des filles, 2% des garçons.

28. D'autres communes de l'arrondissement, comme Favières, l'essayèrent aussi.